

de la Couronne. Il demanda la tête de l'Empereur détrôné, en punition de ses injustices. Le nouveau Mogol ne put se disposer de faire comparoître ce Prince infortuné devant son Conseil. Au lieu de le sacrifier néanmoins à la haine de son Ministre, il demanda quel étoit son crime. Le Grand Vizir répondit: *Que ce Prince n'avoit pas fait régner avec lui la justice, ainsi qu'il convenoit à un Souverain, & qu'on devoit appaiser les cris de ses sujets par son sang.* L'Empereur répliqua: *Ses sujets ont été des traîtres, qui l'ont abandonné. Son crime est d'avoir été trop foible. Il en est assez puni par son malheur; mais puisqu'il faut verser son sang, je veux bien qu'il coule.* Il fit alors appeller un Chirurgien, & à la vûe de l'assemblée il lui fit tirer une palette de sang. Après quoi il ordonna que le vieil Empereur fût conduit au Palais où il lui fit donner un bel appartement, pour y être servi avec le respect convenable.

III. Une commission que le Roi avant son départ pour *Hannover* a chargé le Comte de Holderneffe, Secrétaire d'Etat, d'aller exécuter à *Bruxelles* auprès de S. A. R. le Duc Charles de Lorraine, regarde, à ce qu'on publie, le règlement définitif des affaires de la Barrière & du Tarif dans les Pays-Bas Autrichiens. Les conférences sur cette matière devant être reprises à *Bruxelles* incessamment, Mr. Mitchell, l'un des Commissaires de Sa Maj. partit le 29. Avril de *Londres* pour y retourner, chargé de ses dernières instructions. On se flatte ainsi de voir le règlement dont il s'agit amené enfin à une prompté conclusion.

H O L L A N D E.

I. De *Bruxelles*, || le Comte de Holderneffe
étant